CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 DECEMBRE 2014

2/4 – PROGRAMMATION 2015 DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

La Ville de Mons en Barœul est engagée dans la préparation du Contrat de Ville de Lille Métropole qui deviendra le cadre de référence des actions mises en œuvre au titre de la Politique de la Ville dans la Métropole lilloise.

Ce Contrat de Ville unique est l'un des outils de la réforme de la Politique de la Ville menée par l'Etat qui mobilise actuellement la Préfecture du Nord, les collectivités locales (les communes, Lille Métropole, le Département et la Région) et leurs partenaires institutionnels. Cette réforme vise à s'appuyer sur les principes suivants :

- l'organisation du pilotage politique et technique de la Politique de la Ville à l'échelle de la Métropole,
- la mobilisation prioritaire des politiques sectorielles de l'Etat et des collectivités locales,
- la refonte de la géographie prioritaire,
- la participation des habitants aux décisions qui les concernent,
- l'inscription des enjeux de la Politique de la Ville dans les contrats de projets Etat/Région et la mobilisation des fonds européens,
- l'engagement d'un Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine sur les territoires éligibles avec une accentuation des volets « sociaux » et « développement économique ».

Dans le cadre de la mise en place de ce contrat, la Ville de Mons en Barœul a préparé une « programmation de la Politique de la Ville » pour l'année 2015. Elle a fait l'objet d'un appel à projets adressé en date du 30 juin 2014 à l'ensemble des associations locales afin de leur faire part des priorités locales et de leur présenter un calendrier de dépôt des projets auprès de la commune.

Les orientations présentées dans le cadre de cet appel à projets sont déclinées ci-après :

- **L’habitat et le cadre de vie**

Il s’agit de définir des modalités d’appropriation innovantes des espaces publics pour installer, avec les habitants, des pratiques respectueuses de l’usage de ces lieux. Leur accès devra s’envisager dans un esprit de convivialité, dans le respect de l’égalité femmes/hommes, en veillant à ce que leur usage soit harmonieusement partagé par des habitants d’âges différents, où chacun trouve sa place et se respecte… Les projets concernés pourront relever de la création d’animations, de la pratique d’une activité sportive, de la création et de l’exposition d’œuvres artistiques afin que les habitants investissent ces espaces et se les approprient de multiples façons. Toutes les démarches mises en œuvre, dès lors qu’elles permettent de poser un regard positif sur l’implication et la place des habitants dans la ville, devront être valorisées.

Il s’agit d’accompagner le développement de bonnes pratiques dans les espaces publics pour favoriser une attitude citoyenne, respectueuse des enjeux de développement durable.

- **Les actions culturelles, la citoyenneté et le lien social**

L’ensemble des transformations en cours dans le quartier du « Nouveau Mons » contribue à la mise en place de nouveaux services que les habitants s’approprient progressivement : nouvelle gestion et collecte des déchets ménagers et encombrants, nouveaux outils de participation à la vie locale, nouveaux services de médiation sociale…

Ces évolutions doivent se poursuivre, à la lumière des besoins et demandes exprimés par les habitants. L’accent pourra également être mis sur le lien avec les personnes isolées (jeunes, adultes ou âgées) via l’exploitation d’opportunités en matière de médiation culturelle afin de les inviter à sortir de chez elles, se sentir en confiance seules ou au sein d'un groupe, à prendre du plaisir à partager des moments de loisirs, de découverte et de création culturelle à Mons en Barœul comme à l’échelle de la Métropole lilloise.

A travers les évolutions en cours de l’environnement du quartier du « Nouveau Mons », il pourrait être intéressant de valoriser également l’évolution de parcours d’habitants. Cela pourrait permettre de mettre en lumière des images, des témoignages… d’habitants afin de susciter des échanges, générateurs de liens possibles entre Monsois.

- **L’emploi et le soutien au développement économique**

La Ville sera prochainement le théâtre de « chantiers école travaux » portant sur la réhabilitation de parties communes et de logements, conduits par des bailleurs sociaux. Les objectifs sont d’intervenir sur le bâti pour l’embellir avec l’aide d’habitants (jeunes adultes et chômeurs de longue durée) et de faciliter leur accès à des mesures d’accompagnement et de formation qui devraient permettre de les aider à s’insérer socialement et à tirer parti de possibles débouchés professionnels. La Ville de Mons en Barœul témoigne ainsi de son engagement en faveur de la création d’activités sur son territoire et propose que, dans ce cadre, les associations locales puissent accompagner la mise en œuvre de ces projets dans le but de créer des liens avec les bénéficiaires des « chantiers école » (les habitants et les publics en insertion). Ces liens pourraient se consolider autour de rencontres qui favorisent le développement de la solidarité, d’échanges culturels, de pratiques sportives…

Les autres axes thématiques de la programmation du Contrat de Ville de Lille Métropole restent accessibles à l’ensemble des associations porteuses, à savoir « l’accès aux soins », « la sécurité et la prévention de la délinquance », « le soutien aux parcours éducatifs…»

19 actions ont été déposées pour l’année 2015, la Ville en a retenu 16 tenant compte du fait que, d’une part, leurs contenus émargeaient aux orientations prioritaires du Contrat de Ville de Lille Métropole et, d’autre part, pour respecter les montants prévisionnels des enveloppes budgétaires. Par ailleurs, le dialogue qui est entretenu avec les associations locales a permis de réorienter l’un des projets sur un autre dispositif intitulé « Culture à Partager » porté par la Région Nord-Pas de Calais.

Les actions mises en œuvre dans le cadre de la Politique de la Ville sont financées par la Ville, l’Etat et la Région qui ont lancé, pour la première fois, un appel à projets commun. Les projets présentés peuvent donc faire l’objet d’une demande de financement, tant de l’Etat que de la Région Nord-Pas de Calais, qui sera instruite avec les services de Lille Métropole. Cette nouvelle organisation devrait permettre de mobiliser le droit commun des partenaires du Contrat de Ville de Lille Métropole sur les actions que la Ville aura déposées.

Dans la mesure où le financement reste adossé à un contrat, seuls les projets bénéficiant d’un avis favorable des services instructeurs seront accompagnés financièrement par la Ville. Les modalités de partenariat, de versement et de suivi des projets financés dans le cadre de la Politique de la Ville feront tous l’objet d’une convention avec l’association porteuse. Quelques principes élémentaires du financement de ces projets sont énoncés ci-après :

- engagement dès le début de l'année 2015 des dépenses nécessaires au démarrage des projets municipaux validés techniquement par les services instructeurs,

- versement à hauteur de 70 % de l'aide financière de la Ville de Mons en Barœul, afin de soutenir le démarrage des projets associatifs validés par les services instructeurs,

- versement du solde des subventions au prorata des dépenses réellement engagées, après analyse d'un bilan financier et d'un rapport d'activité, généralement présentés en année N+1.

Parmi les actions présentées, le projet « éveil au livre » doit se poursuivre dès le début de l'année 2015 pour ne pas créer de rupture dans le déroulé car il fonctionne en année scolaire. Pour rappel, les missions mises en œuvre dans le cadre de ce projet – rappelées dans la délibération n° 1/2 du 3 décembre 2009 – sont confiées à un médiateur du livre, non titulaire, à temps non complet. Le médiateur doit justifier d'une expérience similaire d'au moins trois ans dans le domaine de l'animation et de la mise en œuvre de projets liés à la parentalité. Il sera rémunéré en référence à la grille générale des traitements de la fonction publique territoriale du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter la participation de l'Etat et de la Région Nord-Pas de Calais, au titre de la programmation de la Politique de la Ville,

- engager les actions présentées dans le cadre de la programmation 2015 qui bénéficieront d'un avis favorable des services instructeurs,

- confirmer le poste de « médiateur du livre », non titulaire à temps non complet afin de mettre en œuvre l'action « l'éveil au livre » entre janvier et décembre 2015,

- inscrire au budget primitif 2015 les crédits nécessaires à la réalisation de l'ensemble de ces projets.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.